



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations

Question écrite n° 21282

## Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les subventions attribuées aux associations par son ministère. En 2011, selon le « jaune budgétaire » intitulé « Effort financier de l'État en faveur des associations » établi en application des dispositions de l'article 186 de la loi de finances pour 2009, son ministère a attribué 98 698 124 euros de subventions à des associations. Il lui demande de lui indiquer les principaux bénéficiaires de ces subventions et de lui détailler les actions effectivement engagées.

## Texte de la réponse

En application des dispositions de l'article 186 de la loi de finances pour 2009, la liste exhaustive des associations ayant bénéficié en 2012 de subventions versées par le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sera publiée dans l'annexe au projet de loi de finances pour 2014, « effort financier en faveur des associations », appelée aussi « jaune associatif ». Cette parution interviendra, comme chaque année, au mois d'octobre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21282

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mars 2013](#), page 3024

**Réponse publiée au JO le :** [2 avril 2013](#), page 3623